

Projet de motion

M 10

Pour une promotion économique dynamique en 2023

Le Conseil municipal, vu l'article 29 de son règlement, considérant :

- Que nous sortons de plusieurs mois d'une crise sanitaire ayant été difficile pour de nombreux acteurs économiques locaux ;
- Que de nouvelles incertitudes en lien avec l'économie locale sont apparues en marge du conflit en Ukraine ;
- Qu'un soutien aux entreprises locales est nécessaire pour qu'elles puissent maintenir les emplois existants actuellement ;
- Qu'il est important de tout mettre en œuvre pour attirer de nouvelles entreprises sur le territoire communal offrant de nombreuses solutions et de nombreux atouts ;
- Que le temps de travail actuel de la déléguée à l'économie est de 45% ;
- Qu'il est nécessaire de renforcer les relations entre la commune, la promotion économique cantonale et la FTI pour faciliter l'installation d'entreprises industrielles ou artisanales dans les zones prévues.

invite le Conseil administratif :

- À augmenter/compléter le temps de travail du service dévolu à la promotion économique, actuellement composé d'un 45% (environ deux jours de travail par semaine), vers un 100% assumé idéalement par deux personnes, afin de bénéficier d'une meilleure dynamique ;
- À développer toute autre initiative permettant de promouvoir et/ou de soutenir l'économie locale